

Union des Syndicats Force Ouvrière du Ministère chargé de l'Agriculture et de ses Etablissements publics
Communiqué

Groupe de travail RIFSEEP pour les personnels relevant du statut d'emploi d'encadrement de l'enseignement et de la formation professionnelle agricoles du 23 février 2021

FO Agriculture était représentée par Christine HEUZÉ, Fabrice HENRY et Ahmed ABDELGHANI.

C'est le 3^e groupe de travail consacré à ce sujet (voir [notre communiqué précédent](#)).

L'action paie !

Suite à l'engagement du ministre (voir [notre communiqué suite à rencontre du 4 février](#)), l'administration a présenté des nouvelles propositions qui valorisent davantage les fonctions conduites par les équipes de direction. Ces nouvelles enveloppes feront l'objet d'une validation par le Guichet unique.

Les sommes proposées globalisent l'IFSE, le CIA moyen, la BI et la NBI. Elles permettent une progressivité en fonction des responsabilités et tout au long de la carrière.

L'administration s'engage à ce qu'aucun agent ne voit son indemnitaire diminuer.

Les principales évolutions proposées sont :

- une revalorisation des barèmes des directeurs de CFA et des directeurs de catégorie 2 et 3 dans un souci de renforcement de l'attractivité du statut ;
- une atténuation des différences de barème entre les chefs de SFRD et les autres chefs de services déconcentrés dans une logique de comparabilité des fonctions (revalorisation également des barèmes des adjoints aux chefs de SFRD des grandes régions) ;
- une atténuation des pertes de rémunération consécutives à des mobilités entre secteurs (enseignement/services déconcentrés/administration centrale) ;
- des barèmes différenciés entre les inspecteurs confirmés et les inspecteurs débutants, avec une revalorisation de ces barèmes.

FO Agriculture a obtenu la confirmation que ces montants prennent en compte le fait que les agents sont logés.

L'administration confirme que le logement est en effet inhérent à la fonction.

Le chef du SRH confirme la mobilisation du ministère pour obtenir cette enveloppe. Ce projet finalisé sera présenté au CTM de mai avec rétroactivité des versements au 1^{er} septembre 2020. Par ailleurs, il s'engage à travailler sur des améliorations du statut, notamment concernant les inspecteurs. D'autre part, les groupes de travail devront aussi réfléchir aux modalités de recrutements et aux possibilités de passerelles inter ministérielles ou inter fonctions publiques. Pour cela il faut aussi mieux faire connaître ce statut.

Pour FO Agriculture la lutte paie ! Et ces nouvelles propositions ont été obtenues grâce à notre mobilisation. Globalement, elles sont satisfaisantes.

FO Agriculture se mobilisera pour participer aux groupes de travail sur la révision du statut et sur les progressions de carrières.

FO Agriculture s'opposera à toute baisse des montants annoncés et restera vigilante pour que le CIA soit le plus faible possible.

FO Agriculture alerte sur la précarisation de certains collègues.

Nous invitons les collègues, qui ont des problèmes de reclassement, à revenir vers nous.

Vos contacts : fabrice.henry@educagri.fr - ahmed.abdelghani@agriculture.gouv.fr

Contactez-nous ou visitez notre site <http://www.foenseignementagricole.fr>

Suivez toute l'actualité sur notre site : fo-agriculture.fr

